

Département d'Eure-et-Loir, commune de  
**Berchères-les-Pierres**



**1<sup>ère</sup> révision du plan local d'urbanisme**

Plu approuvé le 25 novembre 2010

1<sup>ère</sup> révision du plan local d'urbanisme prescrite le 31 mars 2016  
1<sup>ère</sup> révision du plan local d'urbanisme arrêtée le 18 juillet 2019  
1<sup>ère</sup> révision du plan local d'urbanisme approuvée le 13 février 2020

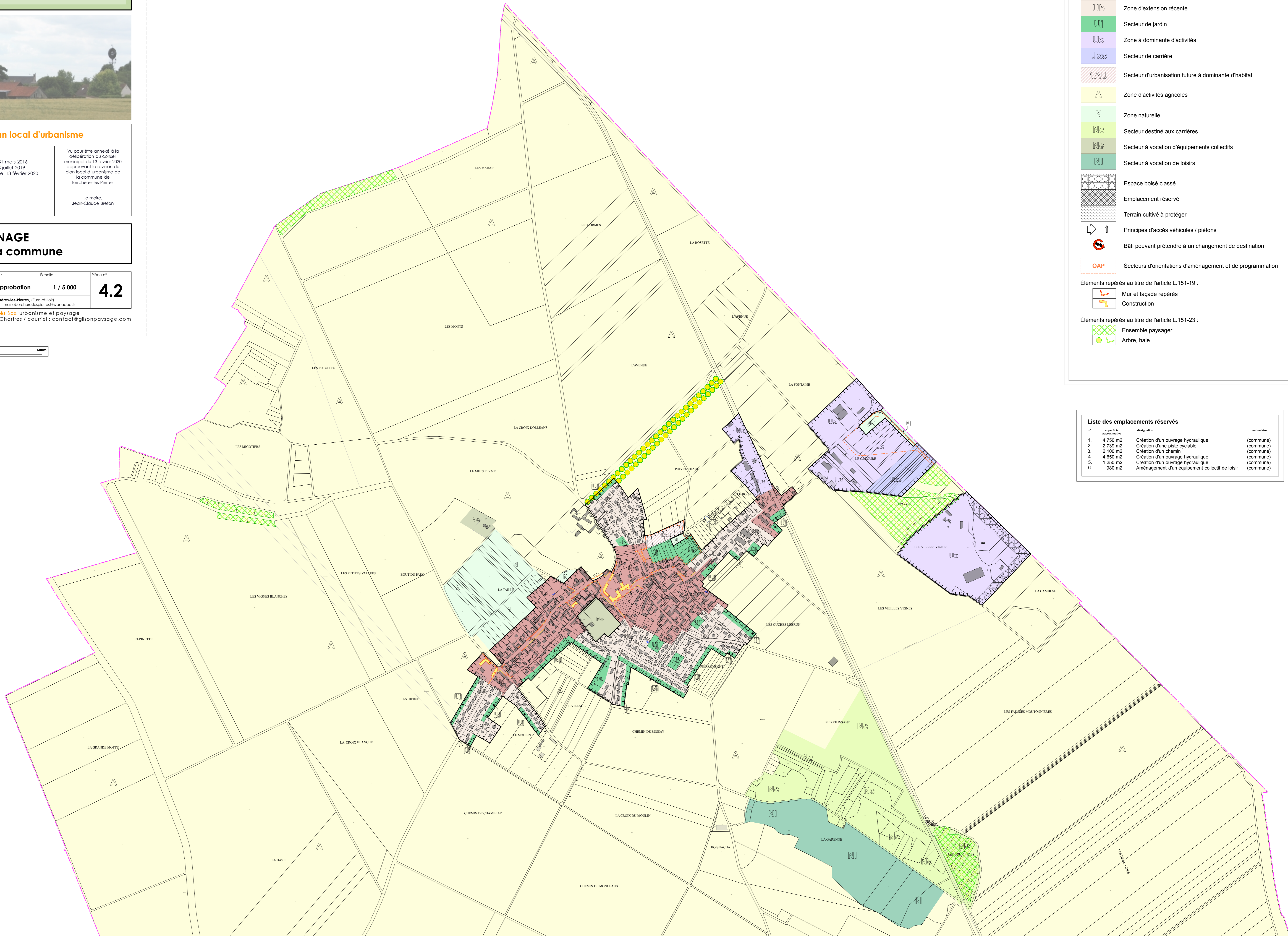
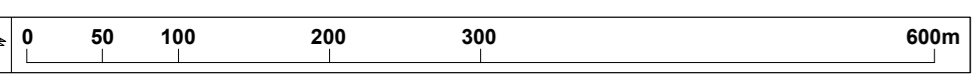
Vu pour être annexé à la délibération du conseil municipal du 13 février 2020 approuvant la révision du plan local d'urbanisme de la commune de Berchères-les-Pierres

Le maire,  
Jean-Claude Biefon

**ZONAGE**  
**Nord de la commune**

Date :	Phase :	Échelle :	Pièce n°
10 février 2020	Approbation	1 / 5 000	<b>4.2</b>

Mairie de Berchères-les-Pierres, (Eure-et-Loir)  
N° : 02 37 26 02 08 / Courriel : mairie@berchereslespierres.com  
agence Gilson & associés SAS, urbanisme et paysage  
2, rue des Côtes, 28000 Chartres / courriel : contact@gilsonpaysage.com



**LÉGENDE DU ZONAGE**

- Limite de zone
- Ua Zone d'habitat ancien
- Ub Zone d'extension récente
- Uj Secteur de jardin
- Ux Zone à dominante d'activités
- Uxc Secteur de carrière
- 1AU Secteur d'urbanisation future à dominante d'habitat
- A Zone d'activités agricoles
- N Zone naturelle
- Nc Secteur destiné aux carrières
- Ne Secteur à vocation d'équipements collectifs
- Ni Secteur à vocation de loisirs
- Emplacement réservé
- Terrain cultivé à protéger
- Principes d'accès véhicules / piétons
- Bâti pouvant prétendre à un changement de destination
- OAP Secteurs d'orientations d'aménagement et de programmation

Éléments repérés au titre de l'article L. 151-19 :

- Mur et façade repérés
- Construction

Éléments repérés au titre de l'article L. 151-23 :

- Ensemble paysager
- Arbre, haie

**Liste des emplacements réservés**

n°	surface approximative	désignation	destinataire
1.	4 750 m <sup>2</sup>	Création d'un ouvrage hydraulique	(commune)
2.	2 738 m <sup>2</sup>	Création d'une piste cyclable	(commune)
3.	2 100 m <sup>2</sup>	Création d'un chemin	(commune)
4.	4 650 m <sup>2</sup>	Création d'un ouvrage hydraulique	(commune)
5.	1 250 m <sup>2</sup>	Création d'un ouvrage hydraulique	(commune)
6.	980 m <sup>2</sup>	Aménagement d'un équipement collectif de loisir	(commune)